



# INFO MAIRIE

Mairie de Neufmoutiers-en-Brie

N° 06/2012

Août

16/08/2012

- Nuisances Sonores
- Encombrants
- Fête du Village
- Rentrée Scolaire
- Formation Aide-Soignant
- Courrier du Lecteur
- Communiqué ERDF



En dépit de nombreuses informations sur les engins bruyants et les encombrants, force est de constater que ces règles restent souvent ignorées !

Nous rappelons les réglementations en vigueur et comptons sur votre civisme pour leur application.

## RAPPEL NUISANCES SONORES

### RAPPEL DES HORAIRES AUTORISES POUR LES TONTES ET ENGINES BRUYANTS

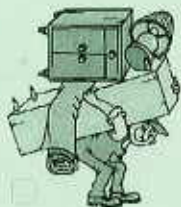
LES JOURS OUVRES de 07 h 00 à 20 h 00

LE SAMEDI de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 30

LES DIMANCHES ET JOURS FERIES : de 10 h 00 à 12 h 00

Il appartient à chacun, « passé le cap de 22 h » de respecter la tranquillité de ses propres voisins. L'exceptionnel ne doit pas être du quotidien...

## RAPPEL SUR LES ENCOMBRANTS



**Définition des encombrants :** Déchets volumineux provenant des ménages, qui ne peuvent être collectés ni en ordures ménagères, ni en collecte sélective (**Volume limité à 1 m3 par foyer**).

**Sont exclus de la collecte des encombrants** (à apporter en déchetterie ou vers des filières spécialisées) : les ordures ménagères, les gravats, les palettes, les déchets dangereux des ménages (peintures, solvants, acides, radiographies, cartouches, batteries...), déchets d'équipement électrique et/ou électronique (réfrigérateurs, congélateurs, téléviseurs, téléphones, appareils électroménagers, ordinateurs...), pièces automobiles, bouteilles de gaz, extincteurs. **Objets dont la taille et/ou le poids ne permettent pas la manipulation par l'équipage.**

**Jours de passage des différentes collectes :** **Ordures ménagères :** le jeudi matin, **tri sélectif :** tous les 15 jours le lundi, **ordures extra-ménagères (monstres) :** le 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois. Pour chaque collecte, **veuillez sortir vos poubelles le soir pour le lendemain, celles-ci devront être rangées le soir même.**

# NEUFMOUTIERS EN BRIE FETE DU VILLAGE 2012 !!!



## Samedi 1er septembre

- Fête foraine (du vendredi au Dimanche)
  - Manège enfantin
  - Avions
  - Confiseries
  - Autos-Tamponneuses
- Exposition de tableaux (Association Graines de Cézanne)
- 19 h 30 Repas champêtre (Colombo de Poulet) le samedi soir  
(Organisé par Neufmoutiers-Animations)
- 21 h 45 - Distribution des flambeaux
- 22 h 15 - Départ retraite aux flambeaux sur la place de l'école.
- 22 h 45 - Feu d'artifice



## Dimanche 02 Septembre



### LE MATIN

- 10 h 00 - Messe à l'église de Neufmoutiers  
*suivie du pot de l'amitié*

### TOUTE LA JOURNEE

- Brocante - barbecue - frites sandwiches + Buvette le midi  
(Organisé par Neufmoutiers-Animations).
- Manèges Forains
- Tombola (Les Jeunes d'Autrefois ).
- Exposition de tableaux (Association Graines de Cézanne)





N° 06/2012  
AOUT

- Nuisances sonores
- Encombrants
- Fête du village  
du vendredi 31/08/2012  
au dimanche 02/09/2012

### BROCANTE

Dimanche  
2 septembre  
de 6 h 00 à 18 h 00  
Inscription au  
06.51.18.61.00

- Bibliothèque  
« Portes ouvertes »
- Rappel :  
Système d'alerte à  
la Population
- Rentrée Scolaire  
2012/2013
- Formation :  
Aide-Soignant
- Communiqué ERDF
- Communiqués de  
l'Assurance Maladie
  - les Génériques ...
  - Allocation de rentrée  
scolaire 2012
  - Aide au logement pour  
les étudiants
- Courrier du Lecteur



## Bibliothèque de Neufmoutiers en Brie

### « PORTES OUVERTES »

Comme chaque année la bibliothèque ouvre ses portes le

**Dimanche 2 Septembre 2012 de 10h30 à 16h00**

*Nous vous attendons et nous aurons le plaisir de vous rencontrer.*



Nous revenons brièvement sur la panne du réseau téléphonique et internet qui a affecté l'ensemble des habitants de Neufmoutiers-en-Brie du dimanche 29 juillet au vendredi soir 4 août 2012. Nous avons alerté les services de France Télécom dès le lundi matin. S'agissant d'une panne générale de secteur, ils nous ont assuré de tout mettre en œuvre afin de rétablir les lignes au plus tôt... Nous regrettons cet incident totalement indépendant de notre volonté. Afin d'assurer la continuité de notre service, les lignes téléphoniques de la Mairie ont été transférés sur le Portable de la Mairie, permettant ainsi de répondre à vos demandes.

### INFO : TRAVAIL ENTRAIDE

Association Intermédiaire agréée  
et Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

#### Besoin d'aide ?

#### Services à la personne :

Bricolage, jardinage, aide au déménagement, ménage, repassage...

#### Vous recherchez un emploi :

Travail Entraide – XL Emploi propose des missions de travail et d'intérim auprès de :  
Particuliers, collectivités, entreprise...

#### Antenne de proximité :

12, rue de la Madeleine – 77220 TOURNAN-en-Brie  
Tél. : 01.64.42.08.78 – Email : [contact@travailentraide.fr](mailto:contact@travailentraide.fr)

## RAPPEL : SYSTEME D'ALERTE A LA POPULATION



La communauté de Communes du Val Bréon permet aux communes adhérentes de bénéficier d'un système de transmission d'alerte à la population qui permet de vous informer ou de vous alerter, si vous vous êtes préalablement inscrit(e) pour ce service.

Un SMS ou un appel vocal téléphonique, suivant l'option choisie vous sera adressé en fonction des éléments des centres d'intérêts que vous aurez sélectionnés.

*Par exemple, coupure d'eau ou d'électricité, suppression de service de transport scolaire, grève, alerte météo, ...*

Si ce service gratuit vous intéresse, vous pourrez vous y inscrire sur un formulaire qui sera disponible sur le site internet communal ([www.neufmoutiers-en-brie.fr](http://www.neufmoutiers-en-brie.fr)) ou en complétant l'imprimé ci-dessous que vous déposerez en mairie ou que vous enverrez par courriel à [commune-de-neufmoutiers@wanadoo.fr](mailto:commune-de-neufmoutiers@wanadoo.fr)



### Fiche d'inscription au service d'alerte communal (gratuit)

Nom .....

Prénom .....

Adresse:

N° : .....

Rue : .....

Ville : NEUFMOUTIERS EN BRIE

Je souhaite être alerté par :

SMS sur mon téléphone portable au numéro.....

Message sur mon téléphone fixe au numéro.....

Mes centres d'intérêts sont :

- Evènements – animations I
- Perturbation sur réseaux (eau, électricité, voirie, téléphone...)
- Perturbation dans les transports (urbains, scolaires)
- Perturbation scolaire ou services péri scolaire
- Alerte météo, chimique, pollution.
- Flash infos

Si ce service vous intéresse, toutes les informations sont à remplir.

**MENTIONS CNIL** En regard de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles que vous avez saisies sur notre site par simple demande à l'adresse suivante : [commune-de-neufmoutiers@wanadoo.fr](mailto:commune-de-neufmoutiers@wanadoo.fr) La confidentialité de vos données personnelles sera respectée. Le fichier ne fera pas l'objet d'un prêt à des tiers. Vous avez la possibilité de vous désinscrire à tout moment, pour cela conservez impérativement les identifiants que vous allez recevoir.

## Communiqué de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine - et - Marne

### L'aide au logement pour les étudiants

Pour tout savoir sur les aides au logement, différents moyens sont mis à la disposition des futurs et actuels étudiants préparant leur déménagement.

➤ **Le [www.caf.fr](http://www.caf.fr) : le site internet de la caisse d'Allocations familiales**

Les étudiants, locataires et propriétaires préparant leur déménagement pourront y trouver :

- des informations sur les aides au logement de la Caf  
En effet lorsque l'on prépare sa rentrée universitaire différentes questions peuvent se poser : comment bénéficier des aides au logement de la Caf ? Quelles démarches effectuer en cas de collocation ? Quelles pièces doit fournir le bailleur ? Le site internet de la Caf est là pour apporter toutes ces précisions !
- des questions – réponses pour mieux les guider ;
- une estimation en ligne de leurs droits aux aides au logement.

➤ **Pratique**

Désormais, il est possible de faire une demande d'aide au logement en ligne en cliquant sur « accéder à une demande en ligne » ou télécharger les formulaires nécessaires en consultant la rubrique « télécharger un formulaire ».

➤ **Le 0 810 29 29 29 : la ligne directe des étudiants**

Du lundi au vendredi de 9h à 17h, les étudiants peuvent être conseillés sur leurs démarches allocation logement étudiant (*prix d'un appel local depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel depuis un mobile selon les opérateurs*). Ce service téléphonique national est accessible quel que soit leur lieu de résidence.



**Caf**  
de  
Seine-et-Marne

**Contacts presse**

Fabienne Aumard  
Tél. : 01 64 83 75 90  
fabienne.aumard  
@cafmelun.cnafmail.fr

Jennifer Rase  
Tél. : 01 64 83 74 83  
jennifer.rase  
@cafmelun.cnafmail.fr

Fax : 01 64 83 73 70



## Communiqué de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine - et - Marne

Allocation de rentrée scolaire 2012

### Quelles sont les conditions d'attribution ?

L'Ars est versée sous condition de ressources aux familles modestes qui ont des enfants scolarisés de 6 à 18 ans. (nés entre le 16 septembre 1994 et le 31 décembre 2006 inclus).

Vos ressources de l'**année 2010** doivent être inférieures aux montants mentionnés ci-dessous :

Nombre d'enfants à charge	Revenus nets* 2010
1 enfant	23 200 €
2 enfants	28 554 €
3 enfants	33 908 €
Par enfant en plus	+5 354 €

\* Les ressources prises en compte par la Caf correspondent à l'équivalent du revenu imposable net auquel la Caf applique des abattements spécifiques (en cas de chômage notamment).

Si vos revenus dépassent légèrement ces plafonds, une allocation différentielle vous sera versée.

### Les démarches

Les familles qui perçoivent au moins une prestation familiale et sociale n'ont aucune démarche administrative à effectuer.

*Celles qui n'ont qu'un enfant à charge et qui ne sont pas allocataires doivent envoyer à la Caf, le formulaire « déclaration de situation » et la déclaration de ressources 2010. Ils sont téléchargeables sur le site Internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr).*

### Le montant

Age de l'enfant	Montant versé
6 à 10 ans	356,20 €
11 à 14 ans	375,85 €
15 à 18 ans	388,87 €

### Le versement

La Caf versera automatiquement l'allocation de rentrée scolaire, à partir du **21 août 2012** (selon les banques, le versement peut être crédité sur votre compte avec un délai de 1 à 3 jours) pour les enfants de 6 à 16 ans.

**Pour les jeunes de 16 à 18 ans, l'allocation est versée sur justificatif de scolarité ou d'apprentissage : les familles devront donc nous retourner au plus vite « l'attestation de scolarité » qui leur sera adressée début septembre.**

### En savoir +

En 2011, **49 882** familles ont bénéficié de l'Allocation de rentrée scolaire en Seine-et-Marne pour une dépense de **23 516 685,63 millions** d'euros. Cette prestation a concerné au total **80 769** enfants.



**Caf**  
de  
Seine-et-Marne

#### Contacts presse

Fabienne Aumard  
Tél. : 01 64 83 75 90  
fabienne.aumard  
@cafmelun.cnafmail.fr

Jennifer Rase  
Tél. : 01 64 83 74 83  
jennifer.rase  
@cafmelun.cnafmail.fr

Fax : 01 64 83 73 70

# Communiqué de la caisse d'assurance maladie de Seine-et-Marne

## LES GÉNÉRIQUES..., MAINTENANT C'EST SYSTÉMATIQUE !

Bien se soigner tout en faisant des économies, c'est possible grâce aux médicaments génériques. De même composition, de même qualité, les médicaments génériques sont aussi efficaces et sont moins chers que les médicaments de marque. Les médicaments génériques sont un levier majeur pour maîtriser les dépenses de santé, sans porter atteinte à la qualité des soins et pourtant leur délivrance dans les officines diminue.

En Seine-et-Marne, 16 millions d'euros ont été économisés grâce aux génériques en 2011 (1,4 milliard France entière). Avec un taux de substitution de 68,5 % au 31 mai 2012, le département doit s'améliorer pour atteindre l'objectif de 85 % en fin d'année. C'est pourquoi, en accord avec les syndicats de pharmaciens, le dispositif « Tiers payant contre génériques » est relancé comme dans tous les départements français.

Dorénavant, le pharmacien a l'obligation de substituer le médicament prescrit par le médecin par le médicament générique équivalent. Si le patient refuse le générique, le pharmacien lui réclame le paiement du médicament de marque et lui remet une feuille de soins papier. L'assuré collera alors la vignette du médicament sur sa feuille de soins qu'il enverra pour obtenir son remboursement (art. L 162-16-7 du code de la sécurité sociale).

Aussi efficaces, aussi sûrs et plus économiques, les médicaments génériques contribuent à préserver les finances de notre système de santé. Leur taux de délivrance peut facilement progresser avec la mobilisation de tous : assurance maladie, assurés, pharmaciens, médecins !

Pour en savoir + : [ameli.fr](http://ameli.fr) - Presse - Les derniers communiqués de la caisse nationale

*Afin d'accompagner le dispositif en Seine-et-Marne, une campagne de communication est mise en oeuvre notamment par la diffusion d'une affiche que vous pouvez imprimer pour vos besoins : [ameli.fr](http://ameli.fr) - assurés - votre caisse de Seine-et-Marne - En ce moment.*

Août 2012

Document téléchargeable sur [ameli.fr](http://ameli.fr) / Presse / Communiqués régionaux  
Contact Presse : [communication@cpam-melun.cnamts.fr](mailto:communication@cpam-melun.cnamts.fr)





## Sous les lignes, prudence : restons à distance

ERDF et RTE renouvellent leurs conseils de prudence pour préserver la sécurité des personnes exerçant des activités à proximité des lignes électriques. Même sans contact direct, un arc électrique peut se former et il y a alors danger d'électrocution. Pour cette raison, il ne faut pas s'approcher de trop près d'une ligne électrique. Il ne faut pas non plus approcher un objet, quel qu'il soit, trop près d'une ligne.

Cette nouvelle campagne de prévention s'appuie notamment sur une mascotte, Wattson, qui incarne le message : "Sous les lignes, prudence : restons à distance". Elle rappelle au public les conseils suivants :

- Eviter de s'approcher des lignes électriques et rester vigilant à leur approche
- Ne jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne
- Manipuler les tuyaux et cannes à pêche en position horizontale et loin des lignes
- Ne pas manœuvrer seul sous des lignes avec des engins de grande hauteur
- Ne jamais s'introduire dans un poste de transformation électrique

Toute personne exerçant une activité de loisir ou professionnelle à proximité des lignes électriques, est concernée par cette campagne de prévention.

Pêcheurs, adeptes de sports de plein air, agriculteurs, professionnels du BTP et loueurs de matériel, sont les principales populations pour lesquelles la prévention, par la diffusion de ces bons conseils, prend tout son sens.

### Les pêcheurs

Attention aux cannes à pêche, elles sont longues et souvent conductrices (fibre de carbone). ERDF et RTE rappellent qu'il faut toujours vérifier qu'aucune ligne électrique ne se trouve aux abords du lieu de pêche. Les pêcheurs devant passer sous une ligne devront tenir leur canne à pêche à l'horizontale pour ne courir aucun danger.

### Les sports et loisirs de plein air

Les adeptes de sports et de loisirs de plein air (cerf-volant, aviation de tourisme, activités nautiques à voile, ULM, deltaplane, montgolfière, parapente, planeur...) doivent prendre garde à ne pas s'approcher d'une ligne. Attention aux courants qui vous portent et aux vents qui vous emportent ! En dérivant vous pouvez vous rapprocher d'une ligne, provoquer la formation d'un arc électrique. Il ne faut jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne.

### Les agriculteurs

Ils sont les premiers concernés dans les cas de circulation d'engins de grande hauteur, de manutention d'objets encombrants (irrigation avec tuyaux d'arrosage, bras d'ensileuse, moissonneuse, monte-paille ...), de traitement aérien des cultures, de déchargement avec des bennes de grand gabarit, de stockage, d'élagage, d'abattage, etc...

Rappelons que l'élagage de la végétation aux abords des lignes électriques est nécessaire pour assurer la sécurité des biens et des personnes à leur proximité.

### Les professionnels du BTP et les loueurs de matériel

De nombreux chantiers ont lieu à proximité des lignes et des câbles électriques. Les professionnels du bâtiment et des travaux publics, qui utilisent des engins de grande envergure, manipulent des outils de grande longueur (échelles, échafaudages...) et travaillent en hauteur, doivent éviter de s'approcher des lignes électriques. Il est indispensable que chaque entreprise rédige une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) avant le début du chantier en faisant référence à la Demande de Renseignements (DR) transmise par le donneur d'ordre. Ils devront respecter les mesures de sécurité qui leur seront données en réponse à leur DICT. Pour connaître l'adresse des exploitants à contacter : [www.protys.fr](http://www.protys.fr).

Ces conseils s'appliquent par ailleurs aux loueurs de matériel (notamment du matériel de levage type engin à nacelle ou des outils télescopiques), qu'ils soient particuliers ou entreprises.

Pour plus d'informations, ERDF et RTE vous invitent à consulter le site internet dédié : [www.sousleslignes-prudence.fr](http://www.sousleslignes-prudence.fr)



## RENTREE SCOLAIRE 2012/2013 : LE MARDI 4 SEPTEMBRE 2012

Pour la **PETITE SECTION MATERNELLE** : à **9 h 00 jusqu'à 11 h 00** / Pas d'école l'après-midi.  
Les parents qui le souhaitent, ont la possibilité de rester en classe de **9 h 00 à 9 h 15**.



Pour les **MOYENNE et GRANDE SECTIONS MATERNELLE** : à **13 h 30 jusqu'à 16 h 30** / Pas d'école le matin. L'entrée se fera par le petit portail côté maternelle.

Pour les **CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2** : **8 h 30 / 11 h 30 – 13 h 30 / 16 h 30** :  
Entrée par la cour des grands.

Horaires habituels pour tous dès le jeudi 6 septembre au matin.

FONDATION SANTÉ  
DES ÉTUDIANTS  
DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 23 mai 1925  
11 établissements sanitaires  
6 structures médico-sociales

Centre médical  
et pédagogique pour adolescents  
19, rue du Dr Lardanchet  
77610 Neufmoutiers-en-Brie  
Tél : 01 64 42 46 46  
E-mail : [contact.cmpa@fsef.net](mailto:contact.cmpa@fsef.net)  
Site : [www.fsef.net](http://www.fsef.net)

**île de France**

## FORMATION AIDE-SOIGNANT

Une formation diplômante pour exercer un métier d'avenir  
au service de la personne.



L'aide-soignant réalise des soins liés à l'entretien et à la continuité de la vie dans une approche globale de la personne soignée. Ces soins ont une forte composante relationnelle.

Notre Institut situé à Neufmoutiers en Brie organise cette formation et la rentrée a lieu début Janvier. Le concours d'entrée se déroule en Octobre.

Nous préparons actuellement notre prochaine rentrée pour Janvier 2013.

Si vous êtes intéressé par cette formation, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante afin de constituer un dossier d'inscription :

### I.F.A.S

19, rue du Docteur Lardanchet  
77610 – NEUFMOUTIERS EN BRIE.

Contact : Mme E. MOULLIER-LEGRAND - Formatrice

Mme M. LETERME-ANDLAUER - Directrice

Tél. : 01 64 42 46 46

e-mail : [cmpa.neufmoutiers@fsef.net](mailto:cmpa.neufmoutiers@fsef.net)

Mesdames, et Messieurs les administrés

Je suis propriétaire d'un chien, plus particulièrement d'un Berger Australien et je suis moniteur éducateur canin dans un club canin.

Certains ont peut être l'occasion de me voir avec ma petite chienne que je promène dans le village

La première règle que j'enseigne avant de donner mes cours, est de demander aux maîtres de ramasser les déjections de leurs chiens au club.

En me promenant dans le village, je suis forcée de constater un nombre impressionnant de déjections canines surtout sur la place devant l'école !!! Beaucoup d'enfants jouent à cet endroit, mais également sur les trottoirs.

Un chien, même bien éduqué, fait ses déjections un peu n'importe où, alors c'est au maître (bien éduqué) de ramasser. Cela fait aussi partie de l'éducation canine, il ne suffit pas de faire obéir vos toutous.

Pour le respect de nos enfants et des cantonniers du village, s'il vous plait ramassez les déjections (c'est un **acte civique**)

Les déjections canines présentent de réels dangers, notamment des problèmes d'hygiène. Parmi les maladies transmises, on déplore chaque année plusieurs cas d'échinococcose alvéolaire, qui détruit le foie. La maladie peut évoluer en silence pendant dix ans ou plus. Il n'existe pas de traitement. Pour guérir, il faut opérer pour enlever les parties atteintes. (Il faut le savoir). Vos enfants ne jouent pas loin de ces déjections!!!

Je pense également à nos seniors, qui risquent des fractures du col du fémur. J'ose espérer que quand vos chers et tendres toutous font leurs déjections dans vos jardins, vous les ramassez, alors pourquoi ne le faites vous pas en dehors de vos maisons.

Cela ne coûte rien de prendre un sachet en plastique avec vous, vous pouvez adapter un ramasse crotte à votre laisse

Je vous rappelle que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention. C'est tellement plus agréable d'avoir un village propre.

MERCI. Notre village est trop beau pour être sali

Tous les pieds gauches vous le diront, de plus en plus de maître ramassent les crottes  
Et ce n'est pas à eux de ramasser.

Une Neufmonastérienne

